



Procédure Opérationnelle Utilisation d'un drone

SDIS 63
GMOO
Service
CTA/CODIS

NG/FV/SC
Fiche
Procédure n°28
Version N° 2
11/08/2021

Préambule :

Le SDIS 63 dispose de drones et de télé-pilotes permettant leurs mises en œuvre sur le plan opérationnel ou fonctionnel.

Toutefois, leur utilisation impose le respect d'obligations réglementaires. Le CTA-CODIS intervient pour toute mise en œuvre opérationnelle. Pour une mise en œuvre fonctionnelle, il appartient au télé-pilote concerné d'effectuer les différentes démarches et d'informer le CODIS s'agissant d'un engin opérationnel.

Il revient au chef de salle ou à l'officier CODIS de mettre en œuvre les dispositions suivantes :

Rôle du chef de salle ou de l'officier CODIS :

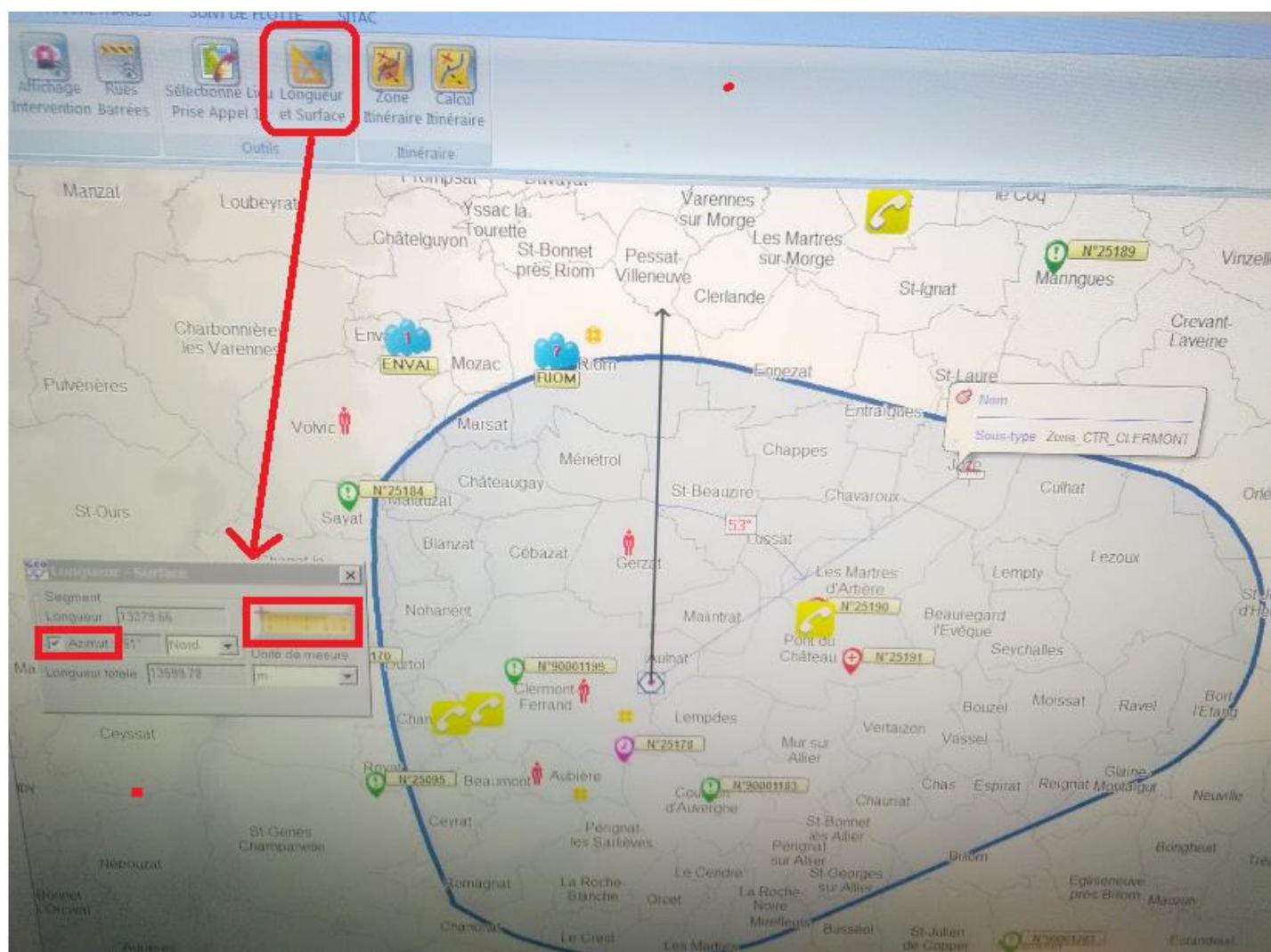
- La mission urgente est prévue dans la zone de contrôle de l'aéroport de Clermont-Ferrand (carte annexe 1 ou onglet cartographie START) :
 1. Appeler le CTD drone (Cne F. Vogel : 06 89 03 82 99 ou son adjoint Ltn M. GRIMALDI : 06 30 66 48 01).
 2. Engagement du télé-pilote de garde ou d'un autre télé-pilote en concertation avec le CTD.
 3. Une fois sur zone, le télé-pilote rappelle le chef de salle pour confirmer le vol et donner les éléments de la notification de vol (coordonnées plus précises si nécessaires, hauteur de vol prévue, appareil utilisé, durée de mission envisagée, etc.)
 4. Appeler le CCA (Centre de Contrôle d'Approche de la tour de contrôle) au 04 73 62 72 09 ou 04 73 92 98 17 ou 04 73 62 72 23 ou 04 73 62 72 20 et transmettre les éléments demandés (nature mission, lieu exact avec coordonnées polaires, téléphone du télé-pilote, etc.)
 5. Transmettre par mail une notification de vol (annexe 2 ; dossier Drone officier CODIS) à :
pref-defense-protection-civile@puy-de-dome.gouv.fr et bgta.clermont-ferrand@gendarmerie.interieur.gouv.fr (*liste de diffusion Outlook DRONE*)
- La mission urgente est prévue dans une zone peuplée (toutes zones à moins de 150 mètres d'habitations) :
 1. Appeler le CTD drone (Cne F. Vogel : 06 89 03 82 99 ou son adjoint Ltn M. GRIMALDI : 06 30 66 48 01).
 2. Engagement du télé-pilote de garde ou d'un autre télé-pilote en concertation avec le CTD.
 3. Une fois sur zone, le télé-pilote rappelle le chef de salle pour confirmer le vol et donner les éléments de la notification de vol (coordonnées plus précises si nécessaires, altitude de vol prévue, appareil utilisé, durée de mission envisagée, etc.)
 4. Transmettre par mail une notification de vol (annexe 2 ; dossier Drone officier CODIS) à :
Pref-defense-protection-civile@puy-de-dome.gouv.fr et bgta.clermont-ferrand@gendarmerie.interieur.gouv.fr (*liste de diffusion Outlook DRONE*)
- La mission urgente est prévue dans une zone non peuplée hors CTR (toutes zones rurales à plus de 150 mètres d'habitations) :
 1. Appeler le CTD drone (Cne F. Vogel : 06 89 03 82 99 ou son adjoint Ltn M. GRIMALDI : 06 30 66 48 01).
 2. Engagement du télé-pilote de garde ou d'un autre télé-pilote en concertation avec le CTD.

Rôle du télé-pilote :

Après analyse de la zone d'intervention, réalise le vol en fonction de la météo, de ses capacités et ses aptitudes. Il appartient au télé-pilote d'effectuer ou non la mission.

Rédacteur	Relecture	Validation DDSIS	Date

Annexe 1 : Zone de contrôle de l'aéroport Onglet Drone sur cartographie



Pour trouver l'azimut-distance :

- Longueur et surface
- Cocher azimut
- Cliquer sur la règle
- Pointer en premier la tour de contrôle d'Aulnat
- Puis pointer ensuite sur le lieu du vol prévu



Procédure Opérationnelle Utilisation d'un drone

SDIS 63
GMOO
Service
CTA/CODIS

NG/FV/SC
Fiche
Procédure n°28
Version N° 2
11/08/2021

ANNEXE 2

NOTIFICATION DE VOL EN TEMPS REEL pour aéronef circulation sans personne à bord utilisé dans une mission de sécurité civile en zone peuplée

Article 10 de l'arrêté du 17/12/2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien
par les aéronefs qui circulants sans personne à bord

OPERATION DE SECOURS, DE SAUVETAGE OU DE SECURITE CIVILE PREVUE

Date : / / Heure de début : Heure de fin :

Nature de la mission :

Lieu :

Adresse de décollage :

Azimut / distance de la tour de contrôle : ° km

Coordonnées GPS (centre de la zone) : N ° ' " E ° ' "

Hauteur maximale de vol :

Aéronef engagé :



Autre aéronef

ANAFI

MAVIC 2 PRO

MAVIC MINI

CONTACTS

Télé-pilote : Portable :

Officier superviseur (ORR) : Capitaine VOGEL Portable : 06.89.03.82.99

Officier CODIS 63 : 04.73.60.71.19 CODIS 24/24 : 04.73.60.71.18

A : Le :

RAPPEL : « 2° Les aéronefs qui circulent sans personne à bord utilisés dans le cadre de missions de secours, de sauvetage et de sécurité civile dirigées par le préfet territorialement compétent peuvent évoluer en dérogation aux dispositions du présent arrêté lorsque les circonstances de la mission le justifient. »



Procédure Opérationnelle Utilisation d'un drone

SDIS 63
GMOO
Service
CTA/CODIS

NG/FV/SC
Fiche
Procédure n°28
Version N° 2
11/08/2021

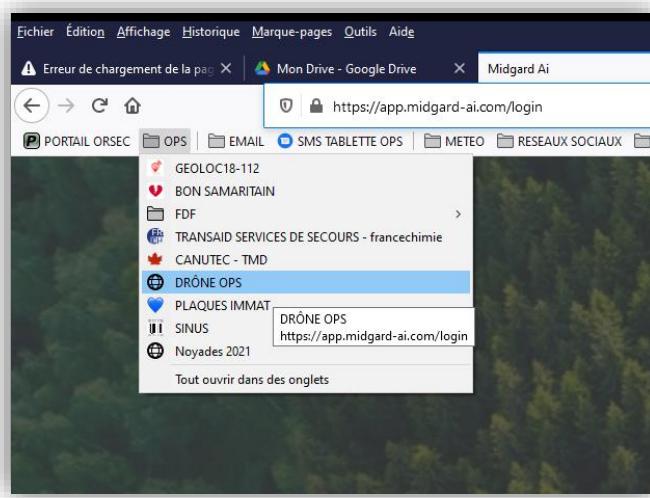
ANNEXE 3

Il est possible de visionner en direct ou en différé les vols de drone, et ce, depuis la plateforme Web MidGard.

Se connecter

Soit depuis l'adresse suivante : <https://app.midgard-ai.com/login>

Soit depuis l'accès en favoris dans le navigateur Firefox. Il est disponible dans le dossier « OPS » et s'intitule « DRONE OPS » (voir capture écran ci-dessous)



S'identifier

Identifiant : sdis63@midgard-ai.com

Mot de Passe : [Midgard2021!](#)

Le mot de passe et l'identifiant sont préenregistrés dans le navigateur internet.

L'accès est aussi disponible depuis les tablettes opérationnelles.